

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32171**

Intitulé

MASTER : MASTER STAPS : Ingénierie et ergonomie de l'activité physique (IEAP)(fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Ecole Centrale Marseille (ECM), Université Clermont Auvergne, Université de Lorraine, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes, Université d'Orléans, Université Paris-Saclay, Université de Rennes 2, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Directeur de l'établissement

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 331 Santé, 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Usages avancés et spécialisés des outils numériques
- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés
- Communication spécialisée pour le transfert de connaissances
- Appui à la transformation en contexte professionnel
- Evaluation et analyse de la motricité et de l'activité humaine en la replaçant dans son contexte de réalisation
- Conception de matériels (dispositif, équipement et/ou matériau) adaptés aux pratiquants / opérateurs / patients dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Conception des environnements (situations, organisations) adaptés aux pratiquants / opérateurs / patients dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Opérationnalisation de la démarche ergonomique au service et auprès du pratiquant / opérateur / patient au sein d'un projet dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Conception, coordination et management de projets en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Concevoir des protocoles d'analyse, d'évaluation et/ou de caractérisation de l'activité
- Valider une instrumentation et certifier la qualité d'évaluation
- Conduire le protocole d'évaluation et d'intervention au service de la démarche ergonomique
- Analyser et critiquer les résultats des investigations
- Produire une analyse systémique et une caractérisation individuelle des capacités
- Proposer une analyse réflexive sur la pertinence des matériels pour les usagers
- Rédiger un cahier des charges technique et fonctionnel pour développer un nouveau matériel
- Simuler les changements envisagés en relation avec les différents enjeux du contexte (performance, confort, sécurité, santé, fiabilité, etc.)
- Négocier et ajuster une démarche d'ingénierie de conception prenant en compte les facteurs humains
- Participer au Pilotage de la démarche R&D (propriété intellectuelle, réglementations, méthodologies de l'innovation, etc.) par la maîtrise des processus correspondant.
- Participer au Pilotage de la démarche d'industrialisation et de production (suivi qualité, normalisations, coûts, etc.) dans un contexte national et international
- Proposer une analyse réflexive ergonomique sur les environnements (situations, organisations) et les tâches (gestes, postures),
- Identifier les conditions d'intervention sur les situations et planifier l'accompagnement au changement
- Concevoir une démarche ergonomique systémique individuelle et/ou collective à visée préventive
- Concevoir des simulations (numériques, maquettage, immersion...) et rendre compte de leurs résultats.
- Conduire la démarche ergonomique et accompagner la transformation de la personne et de la situation selon des critères de bien-être, de confort, de sécurité et de performance
- Conduire le protocole d'intervention auprès des personnes et le réguler au service de la démarche ergonomique
- Conduire le processus ergonomique en situation en y intégrant les activités en simulation et modélisation.
- Initier, structurer, personnaliser et transformer un projet en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Conduire une analyse réflexive sur les risques et les opportunités de sa pratique professionnelle.
- Participer au processus de création des innovations technologiques, en lien avec les pratiques émergentes et les transformations sociales
- Concevoir, Initier et adapter un projet en ingénierie et ergonomie aux différents réseaux socio-professionnels (donneur d'ordre, sous-traitants etc.) locaux, nationaux et internationaux

- Communiquer, vulgariser, négocier le projet en s'adaptant aux différents interlocuteurs
 - Piloter une équipe restreinte et développer une capacité d'analyse pour élargir ses compétences de pilotage
 - Participer à l'évolution de l'organisation.
-
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
 - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique

- Responsable de projet technique et technologique,
- Responsable technico-commercial,
- Responsable qualité contrôle,
- Responsable logistique,
- Ergonome,
- Chargé de missions en ergonomie,
- Spécialiste facteurs humains et organisationnels,
- Référent-accompagnateur scientifique, méthodologique et technologique de la performance,
- Chargé d'analyse et de développement

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1206** : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1302** : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels
- K2401** : Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K2402** : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant
- M1402** : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32171 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32171 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32171 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 32171 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 32171 - Evaluation et analyse de la motricité et de l'activité humaine en la replaçant dans son contexte de réalisation en vue, notamment, d'identifier les besoins des personnes en situation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des protocoles d'analyse, d'évaluation et/ou de caractérisation de l'activité - Valider une instrumentation et certifier la qualité d'évaluation - Conduire le protocole d'évaluation et d'intervention au service de la démarche ergonomique - Analyser et critiquer les résultats des investigations - Produire une analyse systémique et une caractérisation individuelle des capacités
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 32171 - Conception de matériels (dispositif, équipement et/ou matériau) adaptés dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une analyse réflexive sur la pertinence des matériels pour les usagers - Rédiger un cahier des charges technique et fonctionnel pour développer un nouveau matériel - Simuler les changements envisagés en relation avec les différents enjeux du contexte (performance, confort, sécurité, santé, fiabilité, etc.) - Négocier et ajuster une démarche d'ingénierie de conception prenant en compte les facteurs humains - Participer au Pilotage de la démarche R&D (propriété intellectuelle, réglementations, méthodologies de l'innovation, etc.) par la maîtrise des processus correspondant. - Participer au Pilotage de la démarche d'industrialisation et de production (suivi qualité, normalisations, coûts, etc.) dans un contexte national et international
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 32171 - Conception des environnements (situations, organisations) adaptés dans les domaines du sport et des loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une analyse réflexive ergonomique sur les environnements (situations, organisations) et les tâches (gestes, postures), - Identifier les conditions d'intervention sur les situations et planifier l'accompagnement au changement - Concevoir une démarche ergonomique systémique individuelle et/ou collective à visée préventive - Concevoir des simulations (numériques, maquettage, immersion...) et rendre compte de leurs résultats.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 32171 - Opérationnalisation de la démarche ergonomique au sein d'un projet dans les domaines du sport et des loisirs,	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire la démarche ergonomique et accompagner la transformation de la personne et le situation selon des critères de bien-être, de confort, de sécurité et de performance - Conduire le protocole d'intervention auprès des personnes et le réguler au service de la démarche ergonomique - Conduire le processus ergonomique en situation en y intégrant les activités en simulation et modélisation. - Initier, structurer, personnaliser et transformer un projet en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 32171 - Conception, coordination et management de projets en ingénierie et ergonomie du sport et des loisirs,	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une analyse réflexive sur les risques et les opportunités de sa pratique professionnelle. - Participer au processus de création des innovations technologiques, en lien avec les pratiques émergentes et les transformations sociales - Concevoir, Initier et adapter un projet en ingénierie et ergonomie aux différents réseaux socio-professionnels (donneur d'ordre, sous-traitants etc.) locaux, nationaux et internationaux - Communiquer, vulgariser, négocier le projet en s'adaptant aux différents interlocuteurs - Piloter une équipe restreinte et développer une capacité d'analyse pour élargir ses compétences de pilotage - Participer à l'évolution de l'organisation.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Centrale Marseille, arrêté du : 23/05/2018
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018
- Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis, arrêté du : 03/07/2015
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université Paris-Saclay, arrêté du : 10/07/2015
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
- Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Centrale Marseille](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes et du Hainaut-Cambresis](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université Paris-Saclay](#)

[Université Rennes 2](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :